



**MARCHE AUX PUCES à GIROMAGNY**  
**Organisé par l'Orchestre d'Harmonie**  
**de la Ville de Giromagny**  
**(Règlement et inscription sur cette feuille)**



Crédit Mutuel Valdoie  
22, rue Carnot – 90300 Valdoie  
Crédit Mutuel Giromagny  
47, Grande Rue – 90200 Giromagny

**BUVETTE**  
**SANDWICHS**  
**TARTES FLAMBEES**

Imprimée par l'Harmonie de Giromagny  
Ne pas jeter sur la voie publique

- Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer, **avant le délai indiqué ci-dessous**, le coupon réponse totalement rempli accompagné du paiement en chèque.
- **Aucune place ne sera attribuée au-delà de ce délai de réservation. Les places non payées ne seront pas réservées.** Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.
- **LE PRIX DES EMPLACEMENTS EST DE 15 € PAR PORTION INDIVISIBLE DE 5 METRES LINEAIRES.**
- Les stands de boissons, de restaurations, de pâtisseries et de friandises sont exclus puisque réservés à l'association organisatrice (Harmonie de Giromagny)
- La vente d'animaux est strictement prohibée.
- La vente d'armes blanches, à percussion ou non mouchetées est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- La vente d'articles favorisant la xénophobie ou le racisme est interdite.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et de mécanisme dangereux est interdite.
- Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.



- **LA MISE EN PLACE SE FERA DE 6H00 À 8H00** ; au-delà les places non occupées seront redistribuées aux personnes déjà installées.
- **Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre au plus tard pour 18 heures.**  
**Les déchets et objets quelconques sont à débarrasser obligatoirement !**  
**La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents provoqués de leurs parts.**  
*En cas de non-respect de ce règlement, l'Harmonie de Giromagny sera seule juge pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent. Ce règlement a été déposé à la MAIRIE de GIROMAGNY et à la GENDARMERIE de GIROMAGNY.*

Talon d'inscription accompagné du paiement à retourner avant le **samedi 28 septembre 2024** à :

**M. PERREZ Bertrand**, 5 Chemin Sous Le bois, 90200 LEPUIX  
**03.84.29.37.75.** ou **06.80.34.20.81** Email : **bertrand.perrez@gmail.com**



NOM – Prénom : ..... – Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code postal : ..... – Localité : .....  
email : .....@.....

Joindre la copie recto et verso de votre carte d'identité.

**Si professionnel,**  
Registre du commerce n° : ..... délivré le ..... à ..... par .....

Articles vendus : .....

**[Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquant, alors inscription non valable.]**

Je réserve un emplacement de ..... mètres linéaires. Ci-joint un chèque de ..... Euros  
**libellé à l'ordre de l'Harmonie de Giromagny.**

J'ai pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière, qu'avec cette inscription, j'ai participé à **2 ventes au déballage au plus cette année** (article L 310-2 du code du commerce). Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre paraphé par le Maire de la Commune organisatrice et tenu à disposition des services de police ou de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date : ..... / ..... / 2024      Signature obligatoire :